

## Exemple pratique 1

# Trouver ensemble des solutions judicieuses

**Wenger, Hess & Partner GmbH**

### Quoi?

Dans notre entreprise, nous proposons des modèles de travail à temps partiel dont les pères, en particulier, tirent profit pour se consacrer davantage aux tâches familiales.

### Pourquoi?

Il est important pour nous en tant qu'employeur attractif d'offrir à nos plâtriers qualifiés la possibilité de travailler à temps partiel. Dans le même temps, il est essentiel pour nous que nos collaborateurs de longue date restent chez nous et soient satisfaits de leurs conditions de travail. Des collaborateurs satisfaits effectuent un meilleur travail, ce qui a un effet positif sur le succès de l'entreprise.

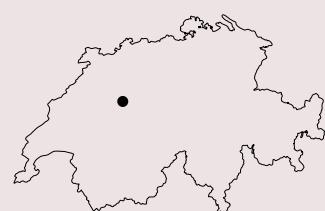
### Comment?

Dans le cadre d'entretiens personnels, nous cherchons ensemble des solutions judicieuses et réalisables pour toutes les parties prenantes. L'introduction du travail à temps partiel nécessite des adaptations régulières des programmes de construction, en particulier pour les collaborateurs occupant des postes de direction sur les chantiers. Une planification précise est donc indispensable pour garantir le bon déroulement des opérations.



### Lieu

Gümligen



### Nombre d'employés

22

### Conseil

«Un échange régulier entre l'employeur et l'employé est essentiel. Les souhaits personnels et les capacités opérationnelles devraient toujours être examinés conjointement et, le cas échéant, adaptés. Les deux parties doivent faire preuve de flexibilité afin de créer une situation gagnant-gagnant.»

Michael Hess  
Directeur général  
Morgenstrasse 1  
3073 Gümligen

T 031 351 30 80  
[info@wengerhess.ch](mailto:info@wengerhess.ch)  
[www.wengerhess.ch](http://www.wengerhess.ch)

**Secteur**  
Plâtrerie, cloisons sèches et stucs